

N°13– 22/10/2021

Carte familles nombreuses : 100 ans de réductions et d'avantages

La Carte familles nombreuses célèbre ses 100 ans d'existence ! Née après la seconde guerre mondiale à la faveur d'une politique sociale de transports, elle a depuis beaucoup évolué pour répondre pleinement à sa vocation : améliorer le pouvoir d'achat des familles nombreuses.

Le 29 octobre 1921, la Carte familles nombreuses voit le jour dans le cadre d'une loi relative au nouveau régime des chemins de fer d'intérêt général. En effet, à l'issue de la Première Guerre mondiale, l'État souhaitait mettre en œuvre une politique sociale de transports, notamment pour les familles de trois enfants et plus.

En 2020, une famille sur cinq vit avec trois enfants ou plus au domicile

Selon l'Insee^[1], **1,7 million de familles sont dites « nombreuses », soit 21 % des familles avec enfants en France.** Depuis 2011, ce chiffre n'a pas évolué : la part des familles nombreuses et le nombre moyen d'enfants dans ces mêmes foyers restent stables. **Par ailleurs, elles représentent 17 % des familles monoparentales, et 38 % des familles recomposées.** Toujours selon l'Insee^[2], les enfants issus de familles nombreuses grandissent plus souvent que les autres dans la pauvreté, surtout s'ils appartiennent à une fratrie de quatre enfants et plus. **43 % d'entre eux sont pauvres, contre 16 % pour une famille avec 1 ou 2 enfants.**

La Carte familles nombreuses : une aide aux transports et au pouvoir d'achat appréciable

La vie professionnelle et la vie familiale restent difficiles à concilier : plus le nombre d'enfants augmente, plus le maintien d'une activité à temps complet pour les deux conjoints diminue. Le pouvoir d'achat des familles nombreuses nécessite alors des arbitrages. C'est d'autant plus vrai qu'elles consomment davantage de biens courants. Une étude menée par l'Unaf en 2019^[3] souligne leurs attentes pour des tarifs préférentiels. La Carte familles nombreuses participe ainsi à l'amélioration de leur pouvoir d'achat, avec des réductions jusqu'à 75 % sur les voyages en train SNCF, mais aussi des avantages sur beaucoup d'autres produits et services.

Depuis 2005, le réseau des enseignes partenaires se développe

L'évolution de la Carte familles nombreuses est actée lors de la Conférence des Familles de 2005, le dispositif s'ouvre à d'autres domaines que les transports. Depuis 2016, l'Etat a délégué à l'Unaf le développement des partenariats afin d'offrir aux familles toujours plus d'avantages. Des marques à forte notoriété et dans des domaines très variés ont rejoint le dispositif pour proposer des réductions aux familles détentrices de la carte : Intersport, Disneyland, Flunch, VVF, Acadomia, Buffalo Grill, Futuroscope...

Aujourd'hui, la Carte familles nombreuses regroupe plus de 62 partenaires et 1000 points de vente partout en France : <https://www.carte-familles-nombreuses.fr/>

^[1] [Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses, Insee Focus n°249, septembre 2021.](#)

^[2] Idem.

^[3] [Avoir 3 enfants ou plus aujourd'hui, Etude n°11, Observatoire des familles, Unaf, 2019.](#)